

Paris,
le jeudi 30 juin 2005

Émetteur : Direction des Systèmes d'information

Destinataires :

Mesdames, Messieurs les Directeurs des organismes de sécurité sociale,
Mesdames, Messieurs les Médecins conseils régionaux,

Objet : Informatique et libertés

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Dans le cadre de son activité de conseil dans le domaine du droit de l'informatique, l'UCANSS vous informe des dispositions suivantes :

- **le responsable du traitement a un devoir d'information et une obligation de sécurité ;**
- **les personnes concernées par les traitements ont des droits : droit d'opposition, droit d'accès et droit de rectification ;**
- **les déclarations CNIL antérieures à la nouvelle loi informatique et libertés sont toujours valables dès lors que les traitements demeurent inchangés.**

Vous trouverez en annexe des fiches détaillant ces différents points.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter à la Direction des Systèmes d'information, Véronique DELILLE, chargée d'études en Droit de l'Informatique, au 01.45.38.81.02 ou par mail à l'adresse suivante dsibdd@ucanss.fr.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de mes sentiments distingués.



Philippe RENARD
Directeur

**Document(s) annexe
(s) :**

- annexe1.doc,
- annexe2.doc,
- annexe3.doc,

